

# Compte rendu du CSE Central du 26 mai 2020

## 1• Situation générale de l'entreprise

### La patronne en campagne, encore et toujours ...

Delphine Ernotte dresse un tableau auto satisfait et assez édulcoré de la situation de l'entreprise. Elle est très fière des audiences de FTV et du rajeunissement du public : Franceinfo a atteint en mars un record de 30 M de visiteurs uniques, quasiment à jeu égal avec l'Américain Instagram. Les JT rassemblent 2 Français sur 3, Lumi et Okoo sont des succès et les offres de cinéma patrimonial cartonnent. Elle y voit la justification de sa stratégie (info, offre éducative) en gommant le fait que toutes les chaînes et offres numériques auront largement bénéficié du confinement, et pas seulement à France Télévisions.

Elle se réjouit également de la reprise des activités à La Fabrique « dans une ambiance formidable » selon elle (elle n'a assisté qu'à l'enregistrement du très mondain « Grand échiquier »). Deux gros chantiers immédiats : les municipales en région et le portail Outre-mer.

Questionnée sur sa candidature à sa propre succession à la tête de France Télévisions, la Présidente confirme être désormais candidate pour un mandat de 5 ans au cas où la création de la holding France Média serait reportée. Elle affirme

ainsi plancher sur un projet stratégique pour les 5 ans qui viennent. Un projet stratégique à horizon 2025 qui s'ajoute au plan de transformation CAP 2022 et au nouveau pacte de transition post COVID 19... Pas facile à suivre...

Toujours pas de décision du gouvernement concernant France 4 et France Ô. Une incertitude qui pèse lourdement sur les personnels et interroge sur les capacités de l'entreprise à fournir une grille de programmes avec une ligne éditoriale renouvelée d'ici trois mois pour les deux chaînes. Il faut que l'Etat, qui doit se prononcer sur le maintien, assume les conséquences économiques de ses tergiversations.

### Des conséquences économiques peu rassurantes

L'année 2020 sera déficitaire mais les conséquences du confinement pèseront principalement sur 2021. Le retard sur la pub serait de l'ordre de 30M€ fin juin. La direction parie sur une reprise progressive du marché mais la crise économique pourrait jouer les trouble-fête dans le secteur de la pub. Les 20M€ de commandes supplémentaires promis aux producteurs privés impacteront en fait le budget 2021 et pas la re-prévision budgétaire 2020 qui doit être présentée courant juin.

La direction évoque des pertes compensées par des économies en donnant l'exemple du report des JO de Tokyo. On ne peut s'empêcher de penser à la réduction de la masse salariale des personnels non-permanents liée à la baisse d'activité à Paris et dans les régions. Le travail de ré-prévision budgétaire est en cours avec l'ensemble des directions opérationnelles et sera présenté aux élus lors du prochain CSE central.

## Pacte de transition : un plan com' « macrompatible »

Qu'est-ce donc que cet étrange OVNI qui débarque en pleine période de renouvellement de la présidence ? Le document présenté aux élus mélange plaquette de promotion des programmes, reprise d'activité, conséquences à tirer du confinement, ajustements stratégiques et poursuite du plan de transformation à l'horizon 2022. Bref, un nouveau « machin » de la présidence, assez illisible, alors que le PCA et le PRA n'ont toujours pas fait l'objet d'une consultation...

Le directeur de cabinet de la présidente présente le « pacte ». Il affirme que la trajectoire d'effectifs ne sera pas revue à la baisse et évoque la reprise progressive de l'activité à la Fabrique (Télématin, les feuillets, la VM, la post production), en région (reprise le 2 juin pour les JT par antenne, les matinales) et dans les outre-mers (le portail).

En toile de fond, le questionnaire (très orienté) adressé en mai aux salariés pour amener à la principale évolution souhaitée : le maintien d'un télétravail massif à FTV. La patronne des IMG lâche d'ailleurs incidemment un chiffre assez éclairant : on pourra accueillir 70% de collaborateurs sur site au Siège dans le cadre de la reprise d'activité pour respecter les distances de sécurité... Et les autres personnels ? En télétravail ? C'est ce que laisse entendre Marie-Claire Dallet Humm : « Il est un peu tôt pour réfléchir au schéma immobilier pérenne, tout dépendra du télétravail ». Et après la crise sanitaire, ne considèrera-t-on pas qu'il y a 30% de surface immobilière excédentaire au Siège ?

## 2• Reprise d'activité : des conditions sanitaires enfin réunies ?

La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) du CSE Central s'est réunie les 12 et 19 mai (comptes rendus complets à lire [ici](#)).

La directrice de la sûreté est à la manœuvre et le **Plan de Reprise d'Activités** (PRA) de FTV toujours en cours de rédaction. La direction a enfin transmis aux élus un premier tableau général des reprises d'activités ce qui permet d'avoir un peu plus de visibilité pour les semaines qui viennent. La direction attend les PRA des directions opérationnelles et des établissements, les consignes gouvernementales du 2 juin et

les résultats des groupes de travail de la CSSCT-C.

Trois groupes de travail, réunissant des représentants de la CSSCT-C et de la direction, ont commencé à préparer **l'accompagnement des reprises d'activités** à partir du 15 juin, avec un objectif de retour sur site de 20% des salariés à cette date:

- Rôle et formation des référents Covid
- Mesures pratiques de reprise
- Accompagnement des salariés en télétravail et en dispense d'activité

Les ingénieurs sécurité de la DSQVT travaillent à une nouvelle mise à jour du **Document Unique (DU)** pour l'adapter aux conditions de reprise d'activité. Les élus ont demandé une évaluation des risques psychosociaux plus conséquente, parce qu'elle manquait dans la précédente mise à jour liée au confinement. Les CSE doivent être consultés sur la mise à jour des DU de leur périmètre.

Les chefs de service peuvent organiser des espaces de discussion avec leur équipe, avec ou sans l'aide de la DSQVT. Le but est de favoriser les échanges au plus près du terrain pour faire le bilan du confinement et préparer la reprise. Cela doit aboutir à un aménagement de l'ensemble des espaces sur la totalité des sites.

Si la **reprise progressive des activités** de FTV est prévue officiellement à partir du 15 juin, certains secteurs ont pris de l'avance ou se préparent :

## La Fabrique

► Vidéo fixe (Siège) : afin d'assurer des météos incarnées, le plateau F et sa régie ont été rouverts avec une équipe dédiée, ce qui permet aussi d'alléger la charge de travail des équipes des 2 autres plateaux restés ouverts pendant le confinement.

► Vidéo mobile : 32 opérations sont planifiées jusqu'à début juillet. Formation et information aux consignes sanitaires sont parfois aléatoires, tout comme le respect des consignes. Dans un contexte sanitaire et organisationnel aussi risqué, ce n'est pas acceptable.

Si nécessaire, la direction de la production autorise d'allonger le tournage des jeux d'une journée, afin de lisser l'impact du respect des consignes sanitaires. Mais des productions annoncent aux salariés qu'elles n'accepteront pas d'aménagement des rythmes de travail et sur certains tournages on supprimera un jour ou on allongera l'amplitude quo-

tidienne, ce qui ne peut qu'augmenter la pénibilité.

Les élus ont rappelé la nécessaire prise en compte de cette pénibilité et la présence systématique d'un médecin pour répondre aux questions des salariés.

- Equipes de tournage : La reprise pourra se faire quand des solutions auront été trouvées aux contraintes sanitaires. Les élus ont alerté la direction sur la situation difficile de ces salariés qui préexistait à la crise sanitaire (baisse d'activité, éclatement des collectifs...).
- Post-Production : Sur les sites régionaux les retours seront progressifs, après la réalisation d'aménagements. La pérennisation du montage à distance après la crise sanitaire inquiète fortement. La direction prétexte une forte demande des réalisateurs alors qu'elle n'est en fait que très ponctuelle. La direction a assuré que ce ne serait qu'une option, « *cela restera une solution individuelle et ne deviendra pas une norme* »
- Feuilletons : Redémarrage des tournages entre le 26 mai et le 1<sup>er</sup> juin. La direction a dispensé des formations aux salariés et un carnet de procédures leur sera remis après ce CSEC. Pour répondre aux questions des salariés un médecin est présent à la *Belle de Mai* et à *Vendargues*.

## Réseau France 3

Les achats pour la mise en protection des salles techniques sont en cours, tout comme la finalisation des plans de circulation. La reprise des JT est confirmée pour le 2 juin, une montée en charge progressive et la mise en place de débat en vue du second tour des municipales du 28 juin 2020.

## Pôle Outremer

4 stations ont terminé, ou presque, leur retour à la normale (Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon et

la Polynésie) et 3 déconfinent progressivement jusqu'au 15 juin jusqu'à atteindre 60% d'occupation sur site pour faire un point avant d'aller plus loin (Martinique, Guadeloupe, Guyane) déconfinement progressivement. La situation sanitaire de La Réunion et surtout de Mayotte est plus problématique à cause du Covid-19 doublé d'une épidémie de dengue. La reprise attendra et sera très progressive.

## Direction de l'Information

Les tournages des magazines ont repris le 12 mai, les météo sont réincarnées depuis le 18 mai, Télématin a repris sa place habituelle hier mais en configuration réduite, et le service montage compte 2 présents supplémentaires sur site par jour afin d'assurer la reprise des formats longs.

Pour la direction à chaque fois les conditions techniques et sanitaires étaient garanties, le travail sur site se feraient donc dans des conditions maîtrisées.

## L'information des instances AVANT la mise en œuvre des projets de reprise d'activités est un engagement du DRH de FTV.

Mais le moment et la façon dont les instances sont informées restent à définir. L'accélération du calendrier de reprise contraint la direction à être très réactive. Si elle en est relativement capable avec le terrain, avec les instances c'est une autre histoire et les élus ont rappelé les obligations de la direction en la matière.

La direction réfléchit à un process simple. En attendant, ce sont les élus qui sont obligés de demander des réunions plénières afin que les projets leur soient présentés.

## Tests de dépistage

La direction a dû revoir son projet initial d'offrir la possibilité d'effectuer un test, le gouvernement ayant interdit aux entreprises d'organiser des campagnes de dépistage pour leurs salariés. Malgré tout, les 273 salariés (à ce jour) qui ont informé FTV qu'ils étaient susceptibles d'avoir contracté le COVID-19 auront une visite médicale de reprise avec les médecins du travail qui leur proposeront de subir, de manière volontaire, un test de dépistage virologique (PCR) afin qu'ils sachent s'ils ont effectivement été en contact avec ce virus.

Pour ceux qui présenteraient des symptômes, ils seront orientés par la médecine du travail vers un laboratoire agréé afin de subir un test de dépistage pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Les médecins du travail du Siège sont habilités à prescrire des tests de dépistage, mais pas à les réaliser.

Les tests de sérologie\* ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie et sont peu fiables.

*\*Le dépistage virologique permet de déterminer si la personne est porteuse du virus c'est-à-dire qu'elle est malade à un moment T, contrairement aux tests sérologiques qui confirment si la personne a été malade et qu'à ce titre, elle est immunisée contre une réinfection.*

## Masques en tissu

Les masques en tissu, qui devront être distribués à partir du 8 juin, serviront aussi bien pour les trajets domicile-travail-domicile que pour l'activité professionnelle, à l'exception des postes de travail confinés tels que les régies, les cars régies ou lors des tournages au contact du public ainsi qu'en mission. Dans ces cas il faut utiliser des masques chirurgicaux. Chaque salarié recevra un 1er lot de 6 masques (50 lavages/masque).

### 3• Présentation du portail Outre-mer

Ce projet est en préparation depuis des mois et fait partie du Pacte de visibilité des Outre-mer. La direction reste prudente sur l'arrêt de France Ô, le projet de portail n'ayant pas vocation à remplacer cette chaîne si celle-ci venait à disparaître, ce qui reste d'actualité. Le portail sera lancé le 3 juin et est en cours de test depuis le 26 mai.

Une offre testée en grandeur nature en associant les stations et en mutualisant les moyens par bassin. Un regroupement de stations selon 4 tranches horaires d'activité de 6 heures chacune, en fonction des fuseaux horaires, pour assurer le live d'actualité : océan pacifique, océan indien, Malakoff et océan atlantique. Une animation du portail assurée 24h/24 avec le sys-

tème LiveText. Une application dédiée pour smartphone devrait être lancée d'ici la fin de l'année.

Reste la question des moyens dédiés qui est l'angle mort du projet. Cela pourrait provoquer des difficultés pour les stations car elles se sont toutes organisées à effectif constant pour pouvoir assurer la gestion éditoriale de ce portail. Les stations ont besoin de vrais moyens humains et matériels pour être à la hauteur des ambitions du portail, en particulier les plus petites d'entre elles.

De plus, au lancement de ce portail Mayotte est toujours en pleine crise sanitaire du coronavirus et travaille à flux tendu et toujours en équipe réduite, dû au confinement.

Le 28 mai 2020



# **COMMISSION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSE CENTRAL**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2020**

Président de la CSSCT-C : Xavier Froissart (DSQVT)

Représentants de la direction : Muriel Sobry (Directrice de la Sécurité et de la Sûreté - DSS), Stéphane Chevallier (DDS), Yves Dumond, Marina Da Silva et Jean-Michel Seybald (DMF - La Fabrique), Romuald Rat (Direction de l'info - Siège), Augustin Hoareau et Frédéric Ayangma (Pôle Outre-mer), Marie-Claire Dallet-Humm (IMG), Paul Thibault, Thomas Evrard, Barbara Charmette-Martinez, Djelloul Belghit, Vincent Courson, Florence Bataille, Florence Vincelot et Hortense Noiret (DSQVT)

Médecins du travail du Siège : Lakshmy Chastang, Samia Chena

Membres de la CSSCT-C : Chantal Fremy (rapporteuse), Yvonne Roehrig, Jean-Hugues Lec-Kao, François Ormain. Excusées : Rabéa Chakir-Trébosc, Claudine Gilbert.

Secrétaire du CSE central : Pierre Mouchel

Référente lutte contre le harcèlement : Rafaèle Bourgier

*Contrairement aux conclusions du CSEC du 28 avril actant des réunions de CSSCT-C élargie, seuls les membres habituels ont été convoqués. En revanche, comme d'habitude, les documents sont arrivés très tard (la veille au soir pour le lendemain matin), ce qui ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions.*

Cette réunion a été entièrement consacrée à l'accompagnement de la reprise d'activité.

## 1 – PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) d'une entreprise contient une partie relative à la **reprise de l'activité**. Concernant le PCA pandémie Covid-19 de FTV, la partie PRA est **en cours de rédaction** par la Direction de la Sécurité et de la Sûreté (DSS), sous la responsabilité de Muriel Sobry qui en a fait une présentation aux élus de la CSSCT-C :

Comme depuis le début de la crise sanitaire, la DSS souhaite mettre en œuvre les mesures avant de les intégrer **au fur et à mesure** au PCA.

Ce document projet est général, il présente des mesures transversales et des fiches pratiques. Il ne va donc **pas dans les détails de chaque site**. Chaque direction et chaque établissement élabore son propre PRA, mais Muriel Sobry a bien précisé qu'il n'y aura que des « *modifications subtiles* », d'« *infimes subtilités* », donc « *pas forcément spécifiques* ». Sans doute une référence à la demande des élus du CSEC que la direction info-consulte les CSE et pas seulement le CSE central, sauf si les projets ne contiennent pas de mesures spécifiques. Mais dans ce cas pourquoi y'a-t-il autant de PCA que d'établissement ? Et pourquoi ne pas communiquer ces projets à la CSSCT-C ?

**Pour les élus de la CSSCT-C tout cela reste très confus et contradictoire. Ils demandent à la direction de clarifier la situation.**

Les secteurs Information et Outremer n'ont pas été mis à jour, en revanche il y a un complément sur la « **Poursuite du dialogue social** » (chapitre 1.5).

Marie-Claire Dallet-Humm (directrice de l'immobilier de FTV) travaille sur la partie **nettoyage des sites**, rendue complexe par la multiplicité des prestataires.

Une partie « **plan de déplacement** » est également à l'étude, notamment pour le Siège.

La partie sur les **cantines** est bien avancée.

Les **masques en tissu** serviront aussi bien pour les trajets domicile-travail que pour l'activité professionnelle. Les derniers lots devraient arriver fin mai-début juin. Avant de procéder à leur diffusion, la DSS a besoin de préciser les modalités de traçage des masques, tant pour leur distribution que pour leur réassort (à raison de 6 masques/salarié et prestataire permanent ; 50 lavages/masque). Des masques chirurgicaux seront toujours disponibles pour les équipes de reportage, ainsi que pour les salariés qui auraient oublié leur masque en tissu.

A l'Instance de Proximité de France 3 Pays de la Loire il a été discuté de l'opportunité d'utiliser la **machine de désinfection du matériel de maquillage pour les masques en tissu**. Muriel Sobry et les médecins du travail sont contre : une telle utilisation ne répond pas au protocole indiqué par le fabricant, il y a donc un doute sanitaire. De plus, elle ne nettoierait pas le masque sur toute sa surface. Même pour le matériel de maquillage il est imposé de laver au savon avant, comme indiqué par les

fabricants. La DSQVT, avec l'aide des médecins du travail, est en train de rédiger une fiche pratique sur l'entretien des masques en tissu qui s'ajoutera au mode d'emploi distribué avec les masques.

Yves Dumond (directeur des moyens de fabrication) a précisé que pour les « **régionaux** » de la DMF se rendant sur un lieu de tournage avant d'avoir pu récupérer les masques distribués par l'entreprise (il n'est pas recommandé de venir sur site, même pour ça), ils seront **remboursés de leurs achats de masques** réalisés au cours de leur 1<sup>er</sup> transport.

Les **tests de dépistage** seront possibles, mais pas les **tests de sérologie** non pris en charge par l'Assurance maladie, peu fiables à cause de l'interprétation des résultats et non recommandés par les consignes gouvernementales. Si un salarié présente des symptômes compatibles avec le Covid, le médecin du travail discutera avec lui et son médecin traitant de la prescription d'un test de dépistage. Les médecins du travail du Siège sont habilités à prescrire des tests de dépistage PCR pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Reste à savoir si une liste de laboratoires d'analyses sera imposée à FTV.

**Les élus de la CSSCT-C rappellent que selon l'INRS, un PRA doit intégrer les étapes suivantes :**

**- Préparation de la reprise :**

- **analyse préalable des activités et plan prévisionnel de redémarrage des activités interrompues pendant le confinement, y compris les activités en lien avec l'extérieur (partenaires, clients, fournisseurs)**
- **mesures de prévention adaptées**
- **communication**
- **analyse des ressources nécessaires et des compétences disponibles (absentéisme, aspects sanitaires...)**

**- Mise en œuvre :**

- **dispositions matérielles et organisationnelles de prévention**
- **dispositifs de repérage de cas de contamination et leur traitement**
- **dispositions de déploiement de la formation et de l'information**

**- Suivi :**

- **modalités de suivi du déploiement du PRA et de la transmission des infos aux élus**
- **modalités de transmission des retours d'expérience de terrain aux élus**

Le PCA et le Plan de Reprise d'Activité (PRA) constituent des **projets d'adaptation des organisations et des conditions de travail**. A ce titre, la direction doit consulter les instances avant toute mise en œuvre.

## **2 – UNE REPRISE D'ACTIVITE EN MARCHANT**

Le 28 avril les élus du **CSEC ont adopté une délibération** qui propose à la direction de s'associer à eux pour préparer et suivre la reprise d'activité dans les différents secteurs de l'entreprise. La délibération



désigne également un expert. Le 6 mai Arnaud Lesaunier (DRH FTV) et Stéphane Chevallier (Directeur du Dialogue Social) ont répondu aux différents points de la délibération.

Sur le volet de la consultation des instances avant toute mise en œuvre d'une reprise d'activité, la direction estime que ce serait trop lourd à mettre en œuvre. A la place, elle propose que **lorsqu'elle identifie une phase de reprise d'activité, les IRP concernées (la CSSCT-C dans tous les cas) soient informées avant la mise en œuvre. Sauf que ce n'est toujours pas le cas pour de nombreuses reprises d'activités en cours.**

**Une fois les CSSCT/CHSCT informés, charge aux élus locaux (représentants de proximité ou élus CSE en Outre-mer) d'en faire le suivi. Dans ce cas, le rôle des CSE sera le suivi et le partage des bonnes pratiques, ainsi que la concentration des remontées de terrain.** L'expert du CSEC travaille sur un **tableau de suivi qui permettrait aux élus et aux managers de proximité de réaliser facilement ce suivi, ce partage des bonnes pratiques et cette concentration des remontées de terrain** : comment les prescriptions sanitaires sont appliquées, combien d'ETP, calendrier...

Pour permettre une mise en œuvre encadrée et soutenue par une méthode, la direction a proposé que **la CSSCT-C soit associée à l'élaboration des mesures générales** dans le cadre d'une reprise d'activités (**des « check lists »**), qui seront adaptables par les directions locales en fonction de leur réalité de terrain. Pour cela, des groupes de travail vont se réunir courant mai-juin (cf paragraphe suivant).

En attendant, à ce jour les élus de la CSSCT-C ne savent pas sur quelle base les directions en cours de déconfinement ont travaillé pour élaborer leur « check list ». De zéro ? D'une base de la DSQVT ou de la DSS ? Impossible d'avoir une réponse.

### 3 - GROUPES DE TRAVAIL

*Document de présentation en annexe*

Les groupes de travail auxquels participeront des représentants de la DSQVT, de l'encadrement, de la RH, de la DSS, des IMG, de la médecine du travail, de la CSSCT-C et des CSSCT des établissements (à la demande des élus de la CSSCT-C), devront faire des propositions concrètes et rapidement applicables en vue du déconfinement officiel du 15 juin et de la reprise progressive jusqu'en septembre.

3 groupes de travail vont se créer :

- 1) **Rôle et formation des référents Covid** (les APS)

Les élus de la CSSCT-C y rappelleront que les élus de proximité peuvent aussi être des sentinelles préventeurs.

- 2) **Mesures pratiques de reprise**

A cette occasion les élus de la CSSCT-C espèrent pouvoir entamer un travail de plus longue haleine sur la nécessité pour FTV de repenser sa stratégie d'aménagement immobilier (open space, bureaux partagés, espace de co-working...).

- 3) **Accompagnement des salariés en télétravail et en dispense d'activité**

Les élus de la CSSCT-C comptent y discuter des modalités de recensement des retours et propositions des salariés suite à l'expérience du confinement, ainsi que des organisations qui pourraient perdurer après la crise, selon les vœux de la DMF et de la Direction de l'info comme le montage et les interview à distance, et après négociation avec les organisations syndicales.

Le travail de ces groupes pourra alimenter au fur et à mesure un DUER type.

#### 4 – MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUER)

Le DUER recense les risques professionnels et les mesures de prévention à appliquer pour les éviter. Il doit être mis à jour chaque année, ainsi qu'à chaque événement entraînant de nouveaux risques. La crise sanitaire est l'un de ces événements. Le DUER doit être un guide pratique pour la direction.

Thomas Evrard et Paul Thibault, les ingénieurs sécurité de la DSQVT, ont réalisé une 1<sup>ère</sup> proposition générique de mise à jour du DUER fin février-début mars, puis une 2<sup>ème</sup> début avril qui a été transmise aux 50 Animateurs Prévention Sécurité (APS) de FTV. Avec les directions locales, les APS ont complété ce modèle de mesures locales. Une présentation en Instance de Proximité/CSE est en cours pour échanger avec les élus dans le but de compléter le DUER. Le travail a été fait dans le Réseau France 3, ailleurs c'est en cours.

Aujourd'hui les ingénieurs sécurité réfléchissent à une mise à jour du socle commun relative à la reprise d'activité. A priori les élus de la CSSCT-C pourront avoir une présentation du travail lorsqu'il aura abouti (nous y tenons car la 2<sup>ème</sup> version **manquait d'évaluation des risques psychosociaux**). En revanche, est-ce que cette présentation se fera avant ou après la diffusion aux APS, impossible de le savoir à ce jour.

**Lorsque les APS ont retravaillé les DU avec les élus locaux, des modifications ont été demandées. La plupart concernaient l'ensemble des sites de FTV. Il ne semble pas que ces demandes aient fait l'objet d'une centralisation qui aurait pu servir à tous. Les élus de la CSSCT-C le regrettent et demandent qu'à l'occasion de ce second passage ce soit fait.**

**Les élus de la CSSCT-C rappellent les termes du référé du 14 avril 2020 condamnant Amazon** : les juges du tribunal judiciaire de Nanterre y rappellent le **rôle essentiel du CSE dans l'évaluation des risques psychosociaux liés à l'épidémie du Covid-19**, en contraignant Amazon à **les associer et les consulter lors de toute démarche d'évaluation**. Ils y précisent également qu'il est particulièrement nécessaire que l'évaluation des risques psychosociaux liés à la pandémie rende compte des effets sur la santé mentale et notamment sur les changements organisationnels incessants, résultat des modifications des horaires, des pauses, du télétravail, des nouvelles contraintes de travail, de la surveillance soutenue mise en place quant aux règles de distanciation et des inquiétudes légitimes des salariés par rapport aux risques de contamination à tous les niveaux de l'entreprise.

Dans son article sur la poursuite du dialogue social en temps de crise sanitaire, le Ministère du travail rappelle quant à lui que le CSE « **devra ainsi être associé à la démarche d'actualisation des risques et consulté sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques.** » **Quand cette consultation interviendra ?**

## 5 - ATELIERS PARTICIPATIFS POUR LES MANAGERS

L'un des outils proposé par la DSQVT pour accompagner la reprise de l'activité sont les **espaces de discussion**. Ils sont centrés sur le dialogue sur le travail réel au sein d'une équipe (pas plus de 6-7 participants). Pour Barbara Charmette-Martinez (en charge de la prévention de la dégradation des situations collectives au sein de la DSQVT), les buts sont multiples : capitaliser sur ce qui s'est bien passé pendant le confinement, rétablir le lien social, préparer la reprise d'activité, impliquer les salariés les plus isolés, mettre en discussion les expériences de nouvelles pratiques professionnelles...

La démarche ayant été validée par Arnaud Lesaunier, elle est désormais en cours de présentation à la filière RH qui relaiera aux CODIR et aux **chefs de service**, car c'est à ces derniers qu'elle s'adresse en priorité : ce sont eux qui **animeront les espaces de discussion**. Elle les outillera pour partager sur le vécu des équipes avec le-la RH et le-la psychologue du travail référent-e du site, pour identifier les situations difficiles et savoir comment les soutenir, et pour travailler sur la posture à adopter (sensibilisation à l'écoute active par exemple).

La tenue de ces espaces de discussion n'est **pas une obligation**, c'est le terrain qui décide de l'opportunité de les organiser. La DSQVT est confiante : elle a déjà reçu des sollicitations pour structurer le temps du retour.

Selon la DSQVT, par rapport aux **réunions de service** les espaces de discussion sont un dispositif soutenu et en proximité, ce ne sont pas des informations descendantes, c'est un cadre de partage sécurisant permettant à tous de s'exprimer et garantissant la confidentialité des échanges. La déconfidentialité (pour partager avec les élus par exemple) nécessite l'accord des participants.

**Les élus de la CSSCT-C relèvent le même problème que pour les Equipes de Veille Locale (EVL) : pas d'implication des élus. Or, eux aussi peuvent avoir à partager sur des situations professionnelles à risque. Comment les élus sont impliqués pour être acteurs du dispositif ? Les élus de la CSSCT-C estiment que c'est l'occasion d'améliorer un fonctionnement qui perdure mais qui n'a plus de raison d'être.** Les représentants de la DSQVT ont reconnu qu'un manager n'avait pas forcément une vue globale, et ont proposé qu'un dialogue s'instaure en instance de proximité/CSE avec le-la médecin du travail et le-la psychologue du travail.

**La direction est donc en ordre de marche pour accompagner la reprise de l'activité. Seul écueil : depuis le 20 avril la DMF et des stations d'Outremer (Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon et la Polynésie) ont déjà repris tout ou partie de leurs activités. Une mise en œuvre avant un avis rendu par les élus est un délit d'entrave. Le site de Renault à Sandouville a été condamné par la justice, notamment pour ça, et a dû interrompre sa reprise d'activité.**

**Yves Dumond a expliqué que la direction a été contrainte par le calendrier, qu'il a fallu privilégier la mise en œuvre à la rédaction du PRA, mais il garantit que les mesures sanitaires préventives ont été mises en œuvre, tout le monde y a beaucoup travaillé\*. Il est satisfait que l'opération du soir du 12 mai se fasse avec les moyens internes, c'est important pour les équipes après la période de confinement laissée au privé. Et les documents, qui seront améliorés par les groupes de travail de la CSSCT-C, seront présentés aux instances.**

**Les élus de la CSSCT-C ne doutent pas du travail accompli. Néanmoins, ils s'interrogent sur la connaissance de la direction du calendrier des émissions, et ne peuvent que constater le délit d'entrave.**

**Afin de traiter les reprises en cours, les élus de la CSSCT-C ont proposé au président de réunir très rapidement la CSSCT-C et les CSSCT concernées pour étudier les mesures prises afin de garantir les conditions de travail adéquates des personnels planifiés sur ces opérations.**

**Les directions locales communiquent sur un plan d'activité pour juin, voire jusqu'en septembre. Si les PRA ne sont pas encore écrits, il semble que les plannings prévisionnels de reprise des émissions soient eux, déjà bien avancés. Il est donc également nécessaire que la CSSCT-C reçoive un planning prévisionnel général de la reprise progressive.**

**En fin de réunion Xavier Froissart s'est félicité de l'esprit de travail collaboratif que tous les participants avaient exprimé pour parvenir à des PRA « *positifs et dynamiques localement* ». Les élus de la CSSCT-C ont toujours exprimé leur volonté de travailler en bonne intelligence. C'est pour cela qu'ils apprécient très moyennement de découvrir par hasard quelques heures après la réunion que la Direction de l'information, dont un représentant était présent, avait décidé de modifier le nombre de monteuses présents sur site, sans rien dire à la CSSCT-C ni respecter les obligations de l'employeur vis-à-vis des IRP en matière d'adaptation des organisations du travail.**

\* Yves Dumond a expliqué avoir appliqué la recommandation d'organiser une réunion préparatoire avec l'ensemble des salariés pour leur expliquer les conditions de la reprise, et il prévoit une réunion de débrief. Jean-Michel Seyblad (APS de la DMF) a précisé que le site du Franay, qui accueille le tournage de l'émission spéciale déconfinement du 12 mai, est ventilé par de l'air neuf, donc pas problème du côté de la climatisation, et une salle est réservée pour la production ainsi que pour les postes déportés du car de vidéo mobile. Les « régionaux » de la vidéo mobile sont hébergés dans des hôtels dont la DMF s'est préalablement assurée qu'ils respectent *a minima* les consignes sanitaires gouvernementales. Et la DMF organise la restauration (livraison de plateaux repas à l'hôtel si besoin).

Yves Dumond a aussi expliqué qu'un travail a été fait avec les producteurs pour leur expliquer que les émissions à venir ne pourront pas se faire comme hier. 8 ateliers thématiques (Messes et cultes, Cash investigation, Jeux, Grand échiquier, émission spéciale du 12 mai, Régie fly adaptée au Covid, Télématin, C politique) réunissant notamment des chefs de car, des chefs d'équipement, des chargés de production et des planificateurs, ont élaboré des process de reprise en mode dégradé. Marina Da Silva (directrice du Centre d'exploitation Nord) a précisé que les réunions de service n'avaient jamais cessé pendant le confinement. La dernière concernant les équipes de tournage a permis par exemple de partager avec les salariés comment seront gérés les micros, le nettoyage du matériel... Des ajustements se feront au fur et à mesure de ces réunions.

Pour la CSSCT-C, le 25 mai 2020

Chantal Fremy, rapporteure



# COMMISSION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSE CENTRAL

## COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Président de la CSSCT-C : Xavier Froissart (DSQVT)

Représentants de la direction : Muriel Sobry (Directrice de la Sécurité et de la Sûreté - DSS), Stéphane Chevallier (DDS), Yves Dumond, Marina Da Silva, Jean-Michel Seybald, Laurence Grandremy, Sébastien Grandsire et Olivier Roelens (DMF - La Fabrique), Gaël Chabot et Chantal Lanet Kerrand (DGDAP), Romuald Rat et Eleonore Gay (Direction de l'info - Siège), Augustin Hoareau (Pôle Outre-mer), Michaël Friederich (Réseau France 3), Paul Thibault, Barbara Charmette-Martinez, Djelloul Belghit, Vincent Courson et Florence Vincelot (DSQVT)

Médecins du travail du Siège : Lakshmy Chastang, Samia Chena

Membres de la CSSCT-C : Chantal Fremy (rapporteure), Rabéa Chakir-Trébosc, Yvonne Roehrig, François Ormain. Excusés : Jean-Hugues Lec-Kao et Claudine Gilbert

Référente lutte contre le harcèlement : Rafaèle Bourgier

Secafi : Mehdi Morchedi

*Contrairement aux conclusions du CSEC du 28 avril actant des réunions de CSSCT-C élargie, seuls les membres habituels ont été convoqués.*

*Cette réunion répond à la demande des élus de la CSSCT-C formulée le 12 mai afin que la direction présente, enfin, les reprises d'activité intervenues ou prévues avant le 15 juin, date théorique du déconfinement officiel de l'entreprise.*

## **INFORMATION SUR LES REPRISES D'ACTIVITÉ DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'ENTREPRISE, NOTAMMENT INFORMATION, SPORTS, RÉSEAU FRANCE 3, RÉSEAU OUTRE-MER, PRODUCTION, LA FABRIQUE**

### **Plan de reprise d'activité de FTV**

Le **Plan de Reprise d'Activité** (PRA) constitue le chapitre 6 du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de FTV. Il est **toujours en cours de rédaction** par la Direction de la Sécurité et de la Sûreté (DSS), notamment parce que la direction attend les consignes gouvernementales du 2 juin, ainsi que les préconisations de l'un des groupes de travail de la CSSCT-C (« Mesures pratiques de reprise »).

Le PRA de FTV recense les approches et mesures génériques applicables à toute l'entreprise. Parmi les chapitres déjà achevés : les fiches pratiques pour le nettoyage renforcé, les réaménagements spatiaux et les conditions de reprise du RIE<sup>1</sup> du Siège (il sera ouvert par moitié, accueil de 80 personnes/demie heure...). Un travail similaire est en cours pour les RIE de Malakoff, des régions et d'EOS.

### **Planning prévisionnel global de reprise d'activité**

Comme pour les PCA et les PRA, il existe un planning de reprise des activités global pour FTV et un pour chaque direction.

Muriel Sobry a présenté à la CSSCT-C le planning global, réalisé par Damien Boutillet (chef du département de gestion de crise à la DSS) à partir des données transmises par les directions opérationnelles. Les élus de la CSSCT-C sont en attente de réception du document. Ils souhaitent également qu'il soit présenté aux instances des établissements.

**Ce document liste les activités en fonction de leur date de reprise dans un calendrier d'une part, et recense les salariés présents sur site chaque jour d'autre part.** Pas plus de détails semble-t-il sur la planification des autres salariés des sites (télétravail ou sur le terrain sans passage par la station par exemple). **Pas de détails non plus sur les protocoles sanitaires par type d'activité et les conséquences qu'ils entraînent (temps de travail, surcharge mentale...).**

Cette seconde partie permet aussi à la direction de recenser les cas contacts en cas de déclaration de Covid chez des salariés travaillant sur site. Les élus de la CSSCT-C s'étaient interrogés sur la **part de présents sur site dans les déclarations de Covid**. Sans pouvoir faire de lien de cause à effet, il est tout de même permis de s'interroger. Muriel Sobry a annoncé que **la direction avait entamé un travail de recensement de ces cas à compter du 1<sup>er</sup> avril**.

---

<sup>1</sup> RIE : Restaurant Inter Entreprises

Muriel Sobry a expliqué qu'un bug informatique avait faussé le **comptage des présents au Siège** le 18 mai. Contrairement à ce qui a été annoncé dans la communication interne (qui précisait « *sous réserve de vérification technique* »), c'est 542 personnes qui étaient présentes sur site (462 FTV + 80 prestataires), et non 592. Le taux d'occupation du Siège est désormais de 20%.

La distribution des masques et l'attribution des véhicules de reportage permettent également de faire le suivi des effectifs, mais Muriel Sobry a précisé que les commandes de masques et de gel suivaient un autre circuit.

Le déconfinement de 4 stations ultramarines (Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Polynésie) et la reprise d'émissions (essentiellement sur des sites hors FTV) ont entraîné une **reprise d'activité à la direction Technologies pour répondre à l'accroissement des besoins informatiques**. Pas plus d'informations sur la modification de l'organisation et des conditions de travail que cela a entraîné.

## Debrief des activités qui ont repris et présentation de la reprise prévisionnelle de la DMF

Même s'ils sont arrivés tardivement (au démarrage de la réunion), la DMF est la seule direction qui a transmis des **documents**<sup>2</sup> aux élus de la CSSCT-C.

Yves Dumond a présenté un état de la reprise de son périmètre par activité, sur laquelle Jean-Michel Seybald (APS de la DMF) est très mobilisé :

**Vidéo fixe.** A la demande éditoriale de refaire des bulletins météo incarnés, un groupe de travail comprenant des salariés non encadrants a réfléchi à plusieurs solutions techniques. C'est l'une d'elles qui a été mise en œuvre : le plateau F et sa régie ont été rouverts avec une équipe dédiée. Cela permet également d'alléger la charge de travail des équipes des 2 autres plateaux restés ouverts pendant le confinement. Une harmonisation des organisations du travail sur la journée a été mise en œuvre, ce qui permet un travail plus serein pour l'ensemble des plateaux selon la direction.

**Vidéo mobile.** La 1<sup>ère</sup> opération de reprise a été l'émission spéciale déconfinement du 12 mai. La suivante est le Grand échiquier du 19 mai. **Jusqu'à début juillet 32 opérations sont planifiées.** Elles seront assurées par 7 moyens mobiles et la régie fly. 11 opérations se feront au Franay et 5 sur des plateaux extérieurs, c'est-à-dire sur des périmètres maîtrisés, 5 en mobilité (émissions religieuses) et 5 sur des sites extérieurs. Ainsi, d'ici fin mai l'ensemble des équipes aura participé à au moins une opération, ce qui permettra un vaste retour d'expérience et d'aborder plus sereinement les captations suivantes.

La formation des référents Covid et de l'ensemble des salariés de FTV étant prévue début juin pour les premiers et mi-juin pour les autres, quid de la formation des salariés reprenant avant ? Yves Dumond a répondu qu'ils avaient reçu une formation de sensibilisation aux risques dispensée par l'APS et les chefs de service. Une réunion avec les personnels a été organisée avant l'opération, des fiches pratiques ont été distribuées et les consignes sont affichées dans les cars. Bien que ce soit le rôle de

---

<sup>2</sup> *Préconisations Covid dans les cars de la vidéo mobile, Préconisations équipement des cars de la vidéo mobile, Procédure reprise tournages Plus belle la vie, Procédure reprise tournages Un si grand soleil*

l'encadrement de faire respecter les règles, un chef de service ou un chargé de production ne peut pas être partout, d'où l'importance de la responsabilité individuelle a souligné Yves Dumond. De plus, selon lui les agents de sécurité ont autorité pour faire respecter les règles de sécurité. **Les élus de la CSSCT-C demandent à la direction de clarifier auprès des personnels les compétences des agents de sécurité en cas de non respect des consignes par des salariés ou des extérieurs.**

**Pour les élus de la CSSCT-C, l'information et la formation du personnel de la vidéo mobile est très aléatoire. Certains n'en ont pas vu la couleur. De plus, les consignes écrites leur sont parvenues tardivement, après plusieurs jours de travail. Dans un contexte sanitaire et organisationnel aussi risqué, ce n'est pas acceptable et doit être urgemment corrigé. Les personnels devraient même refuser de prendre leur service sans avoir reçu les informations et formations adéquates.**

La climatisation des cars ne permettant pas un apport d'air neuf, la recommandation de l'APS est de laisser les portes ouvertes. Des manquements aux consignes sanitaires ont été relevés (les mis en cause ne sont pas forcément des techniciens du car) : enlever son masque dans le car, ne pas respecter le nombre maximum de personnes dans le car, laisser traîner ses bouteilles vides, masques usagés et déchets alimentaires... Pour Yves Dumond, qui a connaissance de ces erreurs, cela relève plus d'un manque de vigilance. Il assure que cette préoccupation est partagée avec les clients internes pour qu'ils sensibilisent les producteurs. Pour les élus de la CSSCT-C, si effectivement **chacun doit connaître et appliquer les consignes de sécurité, les salariés ne peuvent pas faire la police entre eux et encore moins avec le personnel non FTV.**

Les élus de la CSSCT-C rappellent que si un salarié se plaint de son masque parce qu'il provoque de la **buée sur ses lunettes**, l'employeur doit trouver une solution : est-ce que le masque est bien mis ? est-ce que le salarié a été informé que ses lunettes peuvent être traitées ? est-ce que son poste est déportable pour lui permettre de ne plus avoir à porter de masque en continu ? etc.

Gaël Chabot (Programmes France 2) a donné son retour d'expérience sur la reprise des tournages de *C politique*. Compte tenu des contraintes, selon lui ça ne s'est pas trop mal passé. Et parce que la sécurité des personnels est une préoccupation de tous les instants et à tous les niveaux, il a pris plusieurs **engagements** (communiqués aux producteurs extérieurs) : pour *C politique* le régisseur fera office de référent Covid pour aider le chargé de production dans sa mission sanitaire, et le service de planification veillera à ce que ce soit le même régisseur sur les émissions à venir (capitalisation de cette expérience spécifique), **les tournages des jeux seront allongés d'une journée pour que le rythme de travail soit moins soutenu**, car le stress dû à la crise sanitaire et aux gestes barrières sont incompatibles avec les importantes amplitudes horaires d'avant crise. FTV a également commandé des parois en plexiglas pour équiper les cars d'AMP dans lesquels travailleront des personnels de la DMF. Toutes ces décisions représentent des **surcoûts assumés par la direction.**

Un important travail a été réalisé pour permettre la reprise de la vidéo mobile, mais les élus de la CSSCT-C relèvent des **dysfonctionnements rapportés par les personnels et à traiter rapidement** : des productions annoncent qu'elles n'accepteront pas d'aménagement des rythmes de travail, l'augmentation du nombre de jours de tournage se traduit en réalité par des suppressions de jours ou des allongements d'amplitude quotidienne (ce qui ne peut qu'augmenter la pénibilité), les montages/démontages sont des moments parfois critiques (tous les métiers en même temps et port du masque aléatoire), pas de retour sur les solutions techniques proposées, une seule taille de charlotte alors qu'il en faudrait plusieurs, pas assez de visières, pas de médecin du travail ou de référent Covid sur le plateau... Pourtant, en avril ces personnels ont demandé à être planifiés pour préparer la reprise d'activité afin d'aménager les cars et de discuter des modalités de reprise (ce qui aurait abouti à une procédure et à la commande d'équipements de sécurité nécessaires), ça leur a été



refusé. **La reprise se fait donc dans l'urgence, tout le problème est là.** Ce n'est confortable pour personne et cela peut être source d'accidents.

**A l'image de ce qui est proposé aux salariés des feuilletons, les élus de la CSSCT-C demandent à la direction de prendre une prestation pour assurer une présence médicale sur les sites de tournage de la vidéo mobile, en complément de ce que ne pourront pas assurer les médecins du travail du Siège. Quant au strict respect des consignes sanitaires qui impose que toutes les tâches prennent plus de temps, il est nécessaire que cela soit pris en compte à tous les niveaux, et pas par petites touches, sous peine d'accroître les risques organisationnels à effet psycho-social.**

**Moyens légers.** La reprise pourrait se faire dans 1 à 2 semaines, le temps de trouver des solutions aux contraintes sanitaires (pas plus de deux salariés/véhicules par exemple). Elle est attendue, car de nombreuses demandes ont été faites par les clients internes.

**Les élus de la CSSCT-C alertent la direction sur la situation de ces salariés.** La réduction des équipes à 2 (sans l'électricien-éclairagiste ? sans l'OPS ? sans le réalisateur ?) sous prétexte qu'il ne peut y avoir plus de 2 personnes dans un véhicule n'est pas acceptable, ni pour la qualité du travail, ni pour la gestion du personnel. De plus, des salariés des ex-équipes légères ne reçoivent plus leur planning, n'ont plus de contact avec leur chef de service (interruption des audios hebdomadaires sans prévenance) et voient des tournages être externalisés alors qu'ils sont sans activité. La situation psycho-sociale de l'équipe de Strasbourg est particulièrement préoccupante.

**Post Production.** La reprise a commencé au Franay le 20 avril. Sur les sites régionaux les retours seront progressifs, mais avant cela des aménagements doivent être réalisés, comme des séparations dans les salles de montage. A défaut le montage à distance (qui restera une option après la crise sanitaire et qui inquiète fortement plusieurs monteurs) sera maintenu. L'APS travaille à la rédaction d'un document de consignes de reprise. Les APS du Réseau France 3 (1 pour 100 à 200 salariés répartis sur 2 à 6 sites) sont en soutien de l'APS de la DMF (1 pour 1.000 salariés dont l'activité est répartie sur une multitude de sites). Par exemple ce sont eux qui vérifient que les climatisations apportent de l'air neuf. Sébastien Grandsire a affirmé qu'en cas de doute sur la climatisation, les pièces concernées seront condamnées.

Yves Dumond a fait une demande d'appui à la DSQVT pour compléter l'APS (par exemple les médecins du travail et les ingénieurs sécurité sont intervenus au Franay), mais les élus de la CSSCT-C pensent que ce serait mieux que la direction désigne **plusieurs APS dédiés à la DMF.** Deux postes paraissent sous-dimensionnés.

**Feuilletons.** Les tournages en studio de *Plus belle la vie* reprendront le 26 mai et la semaine suivante en extérieur. Les tournages en studio et en extérieur d'*Un si grand soleil* redémarreront le 1<sup>er</sup> juin. *Newen* a rédigé un livre blanc récapitulant toutes les mesures prises sur ses sites de tournage et les CCHSCT (comités centraux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) de la production audiovisuelle et du cinéma ont élaboré une charte pour définir les conditions sanitaires de reprise. Olivier Roelens a expliqué que la DMF avait participé à la rédaction de certaines mesures du livre blanc, qui a d'ailleurs largement inspiré le PRA de FTV. Quant aux recommandations de la production audiovisuelle et du cinéma, elles sont d'autant plus importantes que FTV est soumise à leur respect. Les procédures internes à FTV ont été redigées en collaboration avec les médecins du travail, Telfrance,

France.tv Studios, le Centre d'exploitation Sud de la DMF et l'APS. Des réunions sur site ont été organisées et des formations ont été dispensées aux salariés. Un médecin du travail (hors contrat) est présent à Vendargues et à la Belle de mai - prochainement ils seront même deux par site - pour répondre aux questions des salariés, faisant office de référent Covid. Comme pour la vidéo mobile, le rythme de travail devrait être aménagé pour tenir compte, entre autres, des contraintes sanitaires (par exemple 2 équipes de tournage/semaine). **Un carnet de procédures sera diffusé à chaque salarié.**

La réception tardive des documents a différé certaines questions :

- Est-ce que ces documents ont été transmis aux salariés concernés ?
- Est-ce que les salariés sont planifiés avant la reprise pour être informés/formés ? La remise du carnet de procédures doit s'accompagner d'une information/formation, et cela prend du temps
- « *EPI en fonction des métiers* » n'est pas assez précis
- La mention « *respect des gestes barrière* » devrait s'accompagner de leur description : les salariés doivent recevoir une information claire et précise
- Il manque l'annexe précisant la procédure concernant la gestion des EPI jetables sur les tournages des feuillets en extérieur

## Debrief des activités qui ont repris et présentation de la reprise prévisionnelle du Réseau France 3

Jusqu'à présent Michaël Friederich a recensé des retours plutôt positifs des systèmes de **climatisation** des sites régionaux. En cas de non-conformité aux consignes (pas d'apport d'air neuf que ce soit par la clim ou l'ouverture des fenêtres), les décisions seront prises au cas par cas (des déplacements de personnel sont possibles). Les achats pour la mise en **protection des salles techniques** (plaques de plexiglas) sont en cours. En cas de problème d'approvisionnement la direction fera des choix pour protéger les salariés (télétravail, travail sur le terrain sans passer par la station...). Les **plans de circulation** sont en cours de finalisation.

La **distance de 4m<sup>2</sup>** n'étant pas respectable à la rédaction de Limoges, la direction envisage de la transformer en bureaux nomades avec distribution d'ordinateurs aux salariés à leur prise de service. De très nombreuses études pointent les effets délétères de la dépersonnalisation des bureaux individuels. Les bureaux nomades sont un changement important qui doit être accompagné sereinement. Les élus de la CSSCT-C estiment qu'aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies. Si l'ensemble de la rédaction n'émet pas le souhait de passer à des bureaux nomades, ce projet ne peut pas être retenu. De plus, quand les Représentants de Proximité ont demandé à être associés à la réorganisation des locaux, la direction a répondu qu'elle y réfléchissait. Ce n'est évidemment pas la bonne réponse. Au titre de l'article 3.3.2 de l'Accord du 9 mars 2018 sur la composition et la mise en place des IRP : « [...] *Ils sont ainsi chargés [...] De procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs [...] ; De contribuer à la prévention des risques psycho sociaux [...]* », les RP doivent être associés à toute réflexion envisageant une modification des conditions de travail des salariés.

Michaël Friederich a pris note, mais pour lui ce n'est pas un sujet car les directions régionales n'en sont qu'à la phase d'étude, aucune décision n'a encore été prise au niveau du Réseau. Il garantit également d'impliquer de nombreuses personnes - « *chacun dans son rôle* » - dans cette étude.

Si le 2<sup>nd</sup> **tour des élections municipales** se tient en juin, les élus de la CSSCT-C craignent un retour précipité et mal préparé des équipes. Michaël Friederich garantit que d'ici le 2 juin (date des prochains arbitrages gouvernementaux) la direction aura anticipé les plans de reprise qui pourront être rapidement déployés.

## Debrief des activités qui ont repris et présentation de la reprise prévisionnelle du Pôle Outremer

Augustin Hoareau a présenté la situation sanitaire des 9 DROM-COM et leur impact sur le déconfinement des stations.

Un 1<sup>er</sup> groupe regroupant Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie est en cours ou a **achevé son retour à la normale**. Le déconfinement se déroule en plusieurs étapes, en liaison avec la représentation étatique locale. Selon Augustin Hoareau les salariés ont posé beaucoup de congés en mai, impliquant de fait un retour progressif.

Les élus de la CSSCT-C proposent que les PRA et les communications diffusées dans ces stations puissent servir aux groupes de travail de la CSSCT-C ; la DSQVT s'en charge.

Le 2<sup>e</sup> groupe (Martinique, Guadeloupe, Guyane) **déconfine progressivement jusqu'au 15 juin**. Le but est d'atteindre 60% d'occupation sur site pour faire un point avant d'aller plus loin.

Le 3<sup>e</sup> et dernier groupe est le plus **problématique**. La situation sanitaire de Mayotte et de La Réunion est marquée par une épidémie de dengue. La reprise attendra septembre et sera très progressive.

Le cadre de travail de la reprise d'activités a été présenté à la Commission Outremer.

## Debrief des activités qui ont repris et présentation de la reprise prévisionnelle de la Direction de l'Information

Romuald Rat et Eleonore Gay (directrice adjointe de la rédaction nationale) ont présenté les reprises d'activités déjà opérées au Siège :

Depuis le 12 mai : les **tournages des magazines** ont repris. L'organisation décidée permet que les équipes ne soient que de passage au Siège pour récupérer leur matériel.

Depuis le 18 mai : pour la direction la **réincarnation des météos** n'a que peu d'impact puisque les présentatrices étaient déjà sur site pour préparer leurs bulletins, mais elle est importante car elle permet de reprendre le lien avec les téléspectateurs.

**A partir du 25 mai** : la fin de la dérogation du CSA permettant la diffusion de Télématin sur deux antennes a obligé la direction à trouver une nouvelle organisation. Les conditions techniques et sanitaires étant garanties, il a été décidé de poursuivre l'émission, répondant ainsi à la volonté éditoriale de fournir des tranches d'information aux heures habituelles. L'organisation du travail se fait en configuration allégée, les équipes sur site sont *a minima* : 1 seul présentateur sur 2, l'équipe du soir travaille à domicile, les chroniqueurs sont aussi en travail à domicile, les invités sont en duplex, 2 cadreur seulement (côté DMF)...

A partir du 25 mai : 2 **monteurs** sur site en plus par jour. Jusque là la tranche du soir mobilisait 17 monteurs (sur les 24/jour) : 8 sur site + 4 en travail à domicile + 3 à 6 en itinérance ; pour une édition de 52'. Puis la direction a souhaité renforcer le montage sur site de 2 vacations en supprimant l'équivalent en travail à domicile. La reprise des formats longs entraînant un surcroît de travail, la direction a prévu 2 vacations/jour supplémentaires. Pour Romuald Rat ce retour sur site ne pose pas de difficultés puisqu'il se fait dans des conditions maîtrisées. Le travail sur site est privilégié car contrairement au Réseau France 3 le système de fabrication est plus ancien et les temps de transfert sont importants, ce qui est stressant pour tout le monde, aux dires de Romuald Rat.

La Direction de l'Information échange avec la DMF pour préparer la **reprise des régies**, et avec la DSS et les IMG sur les **conditions de reprise** (cloisons dans toutes les salles de montage et au PC Info par exemple).

## Comment les instances sont informées des reprises d'activité

**Sans avoir le planning prévisionnel global de reprise d'activité de FTV, impossible de savoir si toutes les activités reprises ou en projet nous ont été présentées.**

Au sein de FTV toute reprise d'activité reçoit préalablement un **triple arbitrage** : d'abord au niveau de la direction concernée, puis en central par les cellules opérationnelle et stratégique.

Conformément aux engagements du DRH de FTV concernant l'articulation des informations entre les directions et les instances<sup>3</sup>, les élus de la CSSCT-C ont demandé à **quel moment des arbitrages ils devaient être informés des projets de reprise**. Les représentants de la direction n'avaient pas de réponse. Le président a mis en avant une anticipation par grandes étapes avec des ajustements hebdomadaires, peut-être des appels vocaux rapides pour les ajustements à la marge, des instances (mêmes courtes) dédiées... toutes solutions permettant que l'information circule.

Un appel téléphonique le vendredi soir pour informer la rapporteure de la CSSCT-C d'un probable changement d'organisation à partir du lundi matin démontre une volonté de partage, mais ça ne fait pas sérieux. Les reprises d'activité présentées en CSSCT-C relèvent du délit d'entrave puisque toute modification des organisations et/ou des conditions de travail doit recueillir l'avis des élus avant son déploiement. La direction plaide que les conditions d'échanges avec les instances n'avaient jusque là pas été calées. Comme elles ne le sont toujours pas à l'issue de cette réunion, les élus de la CSSCT-C demandent une décision rapide : **quand et comment les instances concernées sont informées par la direction d'un projet de reprise d'activités avant sa mise en oeuvre ?**

Pour la CSSCT-C, le 25 mai 2020

Chantal Fremy, rapporteure

---

<sup>3</sup> Cf CR de la CSSCT-C du 12 mai 2020 : lorsque la direction identifie une phase de reprise d'activité, les IRP concernées (la CSSCT-C dans tous les cas) sont informées avant la mise en oeuvre. Une fois les CSSCT/CHSCT informés, charge aux élus locaux d'en faire le suivi.

# GROUPES DE TRAVAIL COVID-19

*Mettre en œuvre des actions portées par une intention commune des acteurs de l'entreprise via des groupes de travail*

# Mettre en œuvre des actions portées par une intention commune des acteurs de l'entreprise via des groupes de travail

## ROLE

Faire des propositions concrètes, pertinentes et rapidement applicables: outil, processus, actions de formation, de sensibilisation...

## COMPOSITION

- . Environ 6 personnes : salariés experts (médecin, ingénieur sécurité, RH, D2S, IMG...), représentants du personnel, encadrement.
- . Animation par un membre de la DSQVT

## GROUPES DE TRAVAIL

## REGLES

Engagement, écoute, ouverture, bienveillance.

*groupe de travail animé par l'envie de co-construire, dans l'esprit de l'Accord QVT (pas un lieu de négociation pour les OS, pas un lieu de pouvoir pour la direction)*

## METHODOLOGIE

- . CONSTATS : regrouper les données internes et externes
- . BRAINSTORMING puis FORMALISATION sur la base d'un support pré-établi
- . VALIDATION : Comité dédié (DRH, D2S, comité opérationnel) puis présentation en CSSCT C
- . SUIVI : REX et Ajustement sur la méthode et les actions déployées

# Mettre en œuvre des actions portées par une intention commune des acteurs de l'entreprise via des groupes de travail

- . Rôle et formation des référents Covid.
- . Formation sur l'essentiel de la sécurité (pour l'ensemble du personnel)

Mesures pratiques de reprise sur la base du Protocole national de déconfinement pour les entreprises : prélèvement sur surface, marquage au sol, restauration, surface minimale, distanciation physique...

=> Fixer un grand cadre pour permettre la déclinaison locale

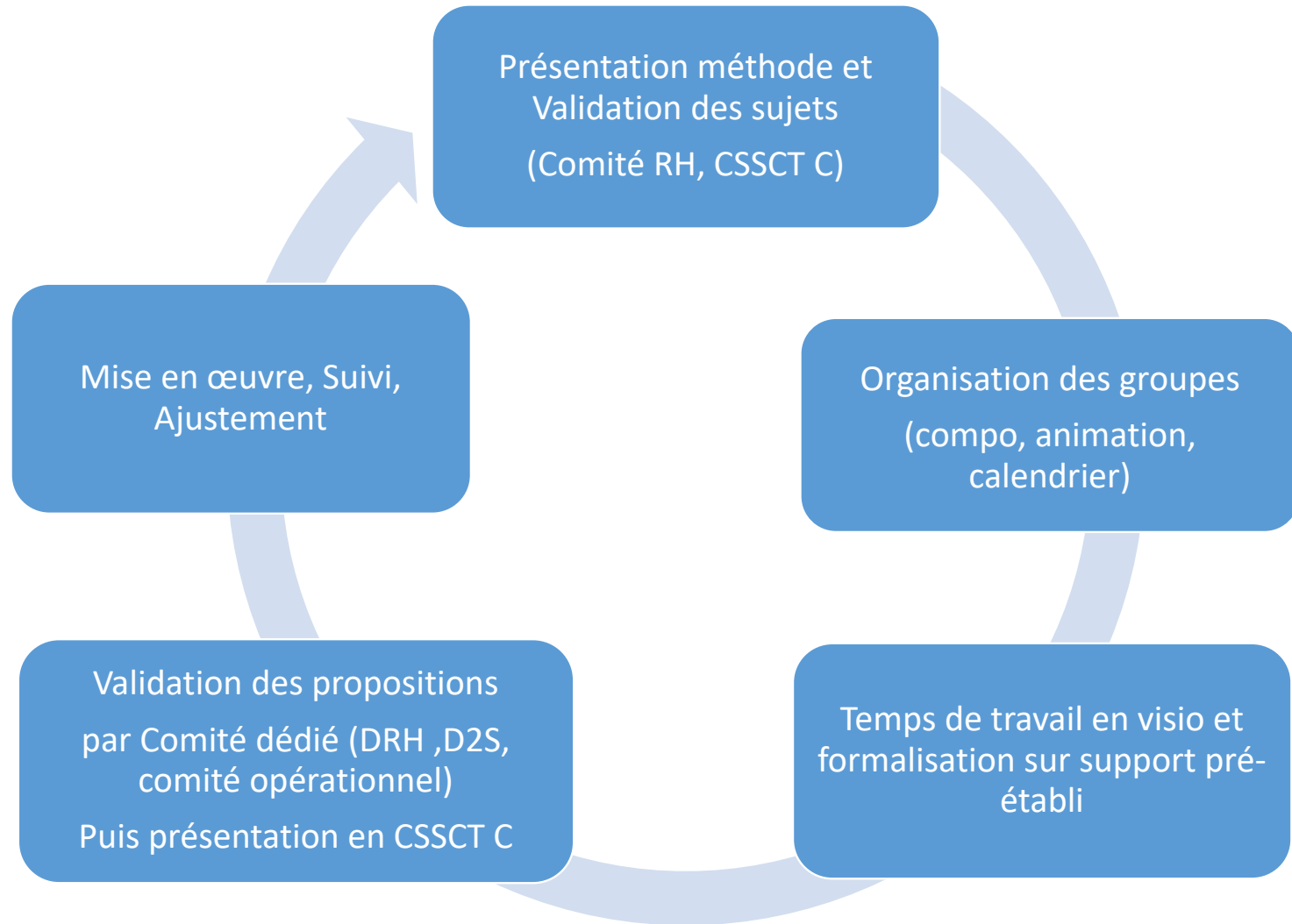
## SUJETS

- . Accompagnement des salariés en télétravail
- . Accompagnement des salariés en disponibilité ou en absence autorisée



*Après validation, prévoir de cadrer les sujets, les prioriser et fixer un calendrier avant d'initier le travail des groupes*

# ETAPES





# COMPOSITION DES GROUPES

*(projet à compléter)*

## Référent Covid et Formation pour tous

- Animation : Hortense Noiret
- Composition : ingénieur sécurité (T. Evrard), médecin, D2S, UFTV, deux membres de la CSSCT-C

## Mesures Pratiques de reprise

- Animation : Djelloul Belghit
- Composition : ingénieur sécurité (P. Thibault), médecin, D2S, IMG, deux membres de la CSSCT-C

## Accompagnement des salariés

- Animation : Florence Vincelot
- Composition : conseillère/psychologue (B. Charmette Martinez), Médecin, RH, deux membres de la CSSCT-C